



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT, M. CORRE Daniel, M. DHONT Jean-Pierre, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick

Absents : Mme LE NEEL Shirley

Pouvoirs : M. FONSECA David donne pouvoir à M. DHONT Jean-Pierre, M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. BALDY Patrick, Mme MARECHAL Laura donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 17

N° 2023/18

Objet : Approbation des nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement (ASLH) de la commune de CHAMPCUEIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/06, prise en conseil municipal de FONTENAY-LE-VICOMTE du 11 février 2022, portant approbation de la convention pour l'accueil des enfants au centre de loisirs de Champcueil, à effet au 1^{er} janvier 2022, et décidant du pourcentage de prise en charge financière de la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

VU la délibération prise en conseil municipal de CHAMPCUEIL, en date du 9 juin 2023, portant sur l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la commune de CHAMPCUEIL a augmenté les tarifs de son accueil de loisirs, compte tenu de l'augmentation à hauteur de 6% des tarifs de son prestataire depuis le 1^{er} mars 2023 et de la hausse constante des coûts liés à l'énergie ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de FONTENAY-LE-VICOMTE de continuer à prendre à sa charge une partie du montant du séjour des enfants fontenois à l'accueil de loisirs de la commune de CHAMPCUEIL ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs de l'accueil de loisirs de la commune de CHAMPCUEIL à compter du 1^{er} septembre 2023.

DÉCIDE de maintenir la participation de la commune de FONTENAY-LE-VICOMTE à hauteur de :

- 10 % du montant du séjour par enfant et par jour,
- 25 % du montant du séjour par enfant supplémentaire inscrit le même jour.

DIT que les nouveaux tarifs applicables, à compter du 1^{er} septembre 2023, sont les suivants :

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT <u>JOURNÉE AVEC REPAS</u>					
	Nouveaux tarifs de Champcueil au 01/09/2023		% de prise en charge par Fontenay-le-Vicomte	Nouveaux tarifs pour les familles fontenoises au 01/09/2023	
	Tarif normal	Tarif PAI		Tarif normal	Tarif PAI
Pour le 1 ^{er} enfant	34,15 €	22,87 €	10 %	30,74 €	20,58 €
Pour les enfants supplémentaires			25 %	25,61 €	17,15€

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT <u>MATIN AVEC REPAS</u>					
	Nouveaux tarifs de Champcueil au 01/09/2023		% de prise en charge par Fontenay-le-Vicomte	Nouveaux tarifs pour les familles fontenoises au 01/09/2023	
	Tarif normal	Tarif PAI		Tarif normal	Tarif PAI
Pour le 1 ^{er} enfant	17,19 €	11,43 €	10 %	15,47 €	10,29 €
Pour les enfants supplémentaires			25 %	12,89 €	8,57 €

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT <u>APRÈS-MIDI SANS REPAS AVEC GOÛTER</u>			
	Nouveaux tarifs de Champcueil au 01/09/2023		Nouveaux tarifs pour les familles fontenoises au 01/09/2023
Pour le 1 ^{er} enfant	17,21 €		15,49 €
Pour les enfants supplémentaires			12,91 €

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 23 juin 2023



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES